

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Huwa-San TR-5  
Type de produit : Produit stabilisé

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle  
Utilisation de la substance/mélange : Agent désinfectant

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ROAM TECHNOLOGY NV  
I.Z. Poort Genk 6835, Geleenlaan 24  
3600 Genk / Belgium  
T 0032 89 44 00 42  
[info@roamtechnology.com](mailto:info@roamtechnology.com) - [www.roamtechnology.com](http://www.roamtechnology.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIQUE	Centre Antipoisons c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	070 245 245

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention  
Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable

#### 3.2. Mélange

# Huwa-San TR-5

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
peroxyde d'hydrogène en solution ... %, eau oxygénée ... %	(n° CAS) 7722-84-1 (Numéro CE) 231-765-0 (Numéro index) 008-003-00-9 (N° REACH) 01-2119485845-22	4,5 - 4,9	Eye Irrit. 2, H319
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	
peroxyde d'hydrogène en solution ... %, eau oxygénée ... %	(n° CAS) 7722-84-1 (Numéro CE) 231-765-0 (Numéro index) 008-003-00-9 (N° REACH) 01-2119485845-22	(5 =< C < 8) Eye Irrit. 2, H319 (8 =< C < 50) Eye Dam. 1, H318 (35 =< C) STOT SE 3, H335 (35 =< C < 50) Skin Irrit. 2, H315 (50 =< C < 70) Skin Corr. 1B, H314 (50 =< C < 70) Ox. Liq. 2, H272 (70 =< C) Skin Corr. 1A, H314 (70 =< C) Ox. Liq. 1, H271	

Textes des phrases H: voir section 16

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime(ne pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.
- Premiers soins après inhalation : Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer à l'eau. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants. Enlever les vêtements avant le rinçage. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer à l'eau. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Consulter le centre anti-poison ([www.big.be/antigif.htm](http://www.big.be/antigif.htm)). Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Irritation légère.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Irritation du tissu oculaire.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : EN CAS D'INCENDIE ENVIRONNANT: Tous les agents d'extinction sont autorisés.
- Agents d'extinction non appropriés : Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : DANGER D'INCENDIE DIRECT. Non combustible.
- Danger d'explosion : DANGER D'EXPLOSION DIRECT. Aucun renseignement disponible concernant le danger d'explosion direct. DANGER D'EXPLOSION INDIRECT. Aucun renseignement disponible concernant le danger d'explosion indirect.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. Incendie/échauffement: faire fermer portes et fenêtres par voisinage.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les citernes/fûts à l'eau pulvérisée/ les mettre à l'abri.
- Protection en cas d'incendie : Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Gants. Lunettes de protection.
- Procédures d'urgence : Délimiter la zone de danger. Pas de flammes nues. Nettoyer les vêtements contaminés.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Huwa-San TR-5

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Voir "Manipulation" pour choix en matériaux d'emballage. Boucher la fuite, couper l'alimentation.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau inerte. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Matériau approprié du récipient: voir "Manipulation". Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections (8, 13).

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se conformer à la réglementation. Nettoyer les vêtements contaminés. Nettoyer/sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Observer une hygiène stricte. Tenir l'emballage bien fermé. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais. Conserver à l'abri de la lumière. Protéger contre le gel. Conforme à la réglementation.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : EXIGENCES SPECIALES : refermable. propre. opaque. correctement étiqueté. conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.

Matériaux d'emballage : MATERIAU APPROPRIE: acier inoxydable. aluminium. matière synthétique. verre.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations aux utilisations identifiées.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

peroxyde d'hydrogène en solution ... %, eau oxygénée ... % (7722-84-1)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	1,4 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1 ppm

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Vêtements de protection - sélection du matériau : OFFRENT UNE EXCELLENTE RESISTANCE : Caoutchouc au butyle. caoutchouc naturel. Caoutchouc nitrile. polyéthylène. Viton. OFFRENT UNE BONNE RESISTANCE : polyéthylène/alcool éthylènevinylique. PVC. OFFRENT UNE MOINDRE RESISTANCE : néoprène. OFFRENT UNE MAUVAISE RESISTANCE : PVA.

Protection des mains : Gants.

Protection oculaire : Lunettes de protection.

Protection des voies respiratoires : Protection respiratoire non requise dans conditions normales.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Référence à d'autres sections (6.2, 6.3, 13).

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Liquide.

Masse moléculaire : 34,01 g/mol

Couleur : Incolore.

Odeur : Inodore.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 3 - 4

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : -11 °C

Point d'ébullition : 103 °C

Point d'éclair : Sans objet

Température d'auto-inflammation : Sans objet

# Huwa-San TR-5

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Température de décomposition	: Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1
Masse volumique	: 1,015 – 1,019 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	: Soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans l'éther. Eau: Complète
Log Pow	: -1,36
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Energie minimale d'ignition	: Sans objet
Teneur en COV	: Sans objet
Autres propriétés	: Limpide. Propriétés physiques dépendent de la concentration.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Se décompose lentement sous l'action de la lumière: oxydation entraînant un risque d'inflammation accru. Cette réaction est accélérée suite à une montée en température et en présence d'impuretés.

### 10.2. Stabilité chimique

Instable sous l'action de la lumière.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

#### peroxyde d'hydrogène en solution ... %, eau oxygénée ... % (7722-84-1)

DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Lapin)
--------------------	----------------------

#### peroxyde d'hydrogène en solution ... %, eau oxygénée ... % (7722-84-1)

ATE (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel
------------------	---------------------------------

ATE (poussières, brouillard)	1,500 mg/l/4h
------------------------------	---------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 3 - 4
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 3 - 4
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Groupe IARC	: 3

# Huwa-San TR-5

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Classification relative à l'environnement: non applicable.  
Ecologie - eau : Pollue faiblement l'eau (eaux de surface). Changement de pH. Aucune donnée disponible sur l'écotoxicité.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### peroxyde d'hydrogène en solution ... %, eau oxygénée ... % (7722-84-1)

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet. Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité des composants du mélange. Photolyse dans l'air.
Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB)	Sans objet
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
ThOD	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### peroxyde d'hydrogène en solution ... %, eau oxygénée ... % (7722-84-1)

Log Pow	-1,36
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: sans objet.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Transporter vers un centre agréé pour la destruction, la neutralisation et l'élimination de déchets dangereux. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Epurer avec les meilleures techniques disponibles avant de rejeter à l'égout ou dans l'environnement aquatique.

Indications complémentaires : Déchets dangereux selon Directive 2008/98/CE.

code EURAL : 06 13 99 - déchets non spécifiés ailleurs

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Règlement. du transport (ADR) : Non soumis

# Huwa-San TR-5

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Règlement. du transport (RID) : Non soumis  
Etat lors du transport (ADR-RID) : Transport routier et par rail: non soumis à l'ADR-RID

### 14.6.2. Transport maritime

Règlement. du transport (IMDG) : Non soumis

### 14.6.3. Transport aérien

Règlement. du transport (IATA) : Non soumis

### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Teneur en COV : Sans objet

Seveso Information :

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

Update exess.

Sources des données : Les informations contenues dans cette fiche de sécurité est basée sur les données et les échantillons fournis aux BIG. La feuille a été écrite au mieux de nos capacités et en fonction de l'état des connaissances à l'époque. La fiche de données de sécurité ne constitue une ligne directrice pour la manipulation, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination des substances / préparations / mélanges visés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont écrites de temps tot temps. Seules les versions les plus récentes peuvent être utilisées. Les anciennes versions doivent être détruits. à moins mot pour mot ontherwise indiqué sur la fiche de données, l'information ne s'applique pas aux substances / préparations / mélanges sous forme pure, mélangée avec d'autres substances ou des procédés. Les fiches de données de sécurité n'offre aucune norme de qualité pour les substances / préparations / mélanges en question.

Textes des phrases H- et EUH::

Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Ox. Liq. 1	Liquides comburants, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit